

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 mai 2021

Compte-rendu affiché le 04 juin 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Nejma REDJEM

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Sonia MONFORT à Laure LAURENT, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

VOTE DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2020

Délibération : 05.2021.057

Transmis en préfecture le : 04/06/2021

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable public.

L'exécution du budget 2020 a incontestablement été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences mais également par le changement à mi-année de l'équipe municipale.

L'excédent financier antérieur a permis à la ville d'absorber les dépenses supplémentaires et les pertes de recettes occasionnées par la pandémie et de clôturer l'exercice relativement préservé.

Des dépenses maîtrisées permettent d'atténuer la baisse significative des recettes et de continuer à dégager un résultat positif de fonctionnement.

Les incertitudes qui pèsent sur le financement des collectivités (perte d'autonomie, réforme fiscale, future contribution au redressement des finances publiques) et sur les investissements à venir pour réhabiliter le patrimoine communal obligent à la prudence.

Les équilibres du compte administratif 2020, c'est à dire l'exécution budgétaire du budget 2020 peuvent se synthétiser de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	10 598 206	Impôts et taxes	16 909 923
		Dotations et subventions	2 822 438
Charges à caractère général et de gestion courante	7 007 400	Recettes issues des services et des activités (dont att. ch.)	782 881
		Autres produits	338 951
Frais financiers	239 954	Produits financiers	16
Charges exceptionnelles	8 142	Produits exceptionnels	90 816
Opérations d'ordre	1 018 896	Opérations d'ordre	17 852
Total	18 872 597	Total	20 962 876

Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2020 **2 090 279**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	3 461 664	Subventions / Divers	67 513
Emprunt	735 075	Emprunts	0
Autres immob. Financières	0	Autres immob. Financières	0
Participations et créances ratt.	0	Dépôts et cautionnements	273
Dotations, fds divers et réserves	0	Dotations, fonds	424 381
Restes à réaliser		Restes à réaliser	
Dépenses 2020	1 451 272	Recettes 2020	40 000
Opérations d'ordre	34 886	Opérations d'ordre	1 035 930
		Affectation du résultat 2019	2 963 619
		Excédent d'investissement 2019	2 740 543
Total	5 682 897	Total	7 272 259

Excédent de financement de la section d'investissement 2020 **1 589 362**

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,09 M€ en 2020, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 20,96 M€ et les dépenses totales (réelles et ordre) réalisées pour 18,87 M€.

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 853 701 € et augmentent de 2,0% par rapport à 2019.

	Réalisé 2019	Crédits ouverts 2020	Réalisé 2020	% de réalisation	Évolution € / 2019	Évolution % / 2019	% des DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 534 355	3 755 742	3 306 441	88,0%	-227 914	-6,4%	18,5%
012 CHARGES DE PERSONNEL	10 039 215	10 648 632	10 598 206	99,5%	558 991	5,6%	59,4%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	335 077	415 000	408 993	98,6%	73 915	22,1%	2,3%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	30 000	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 304 648	3 574 724	3 291 966	92,1%	-12 682	-0,4%	18,4%
66 CHARGES FINANCIERES	258 143	275 000	239 954	87,3%	-18 189	-7,0%	1,3%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 556	143 500	8 142	5,7%	-19 414	-70,5%	0,0%
Total des dépenses réelles	17 498 994	18 842 597	17 853 701	94,8%	354 707	2,0%	100,0%

>> Les charges à caractère général : 3,3 M€ (-6,4 % soit - 228 k€ par rapport à 2019)

Les charges à caractère général représentent 18.5% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles comportent comme chaque année l'ensemble des dépenses « récurrentes » comme les achats, les fluides, les frais de télécommunication et d'affranchissement, les locations, les rémunérations des prestataires, l'entretien des bâtiments et des terrains, les assurances, les formations...

Ces charges sont en diminution par rapport au réalisé 2019 (-228 K€) du fait de la crise mais sont également bien en dessous du montant budgété (-449 K€), revu à la baisse pour tenir compte du 1^{er} confinement. Il convient de préciser que le 2^{ème} confinement n'a pas entraîné de révision budgétaire.

La crise sanitaire a eu des effets importants sur ce poste : elle a généré des dépenses supplémentaires pour assurer la protection de tous et la continuité des activités (125 K€), le poste le plus important étant l'achat de masques pour 84 K€. La ville a dû également acheter des visières, des distributeurs de gel, des parois en plexiglas...

En revanche, certaines dépenses initialement prévues et budgétées n'ont pas pu être effectuées. L'interruption ou la suppression des activités, des projets et des services rendus a contribué à réduire les achats de fournitures et de prestations de services.

Certains services de la ville ont été contraints de modifier leur mode de fonctionnement, ce qui a réduit leurs besoins financiers (baisse des charges induites du fait de la fermeture des équipements, arrêt provisoire de la communication « papier », annulation de certaines formations). Les annulations des manifestations (feu d'artifice, foire, 8 décembre...) ont eu également des conséquences non négligeables : diminution des frais de gardiennage, des locations de matériels, annulation des prestations des intervenants, ...

>> Les charges de personnel : 10,6 M€ (soit + 559 k€ ou + 5,6% par rapport à 2019)

Les charges de personnel restent le premier poste de charges au sein du budget principal.

La masse salariale est, comme chaque année, tributaire des mesures exogènes comme la revalorisation du SMIC et des grilles indiciaires, le Glissement vieillesse technicité (GVT), ainsi que l'augmentation des cotisations patronales.

L'augmentation de la masse salariale par rapport à 2019 trouve son origine dans différents éléments :

- Tout d'abord, le réalisé 2019 a été en deçà de ce qui était attendu, puisque le budget était estimé à 10,5 M€. En effet, en 2019 la collectivité a connu des difficultés de recrutement (équivalent à 34 mois de vacances de poste). De fait, l'arrivée des agents les 6 derniers mois

ou en fin d'année a diminué le montant de l'année 2019, mais augmenté fortement la masse salariale 2020 puisque ces salaires ont été pris en compte sur une année complète.

- L'organisation des élections municipale et métropolitaines et la situation sanitaire par l'attribution de la prime COVID, le paiement d'heures supplémentaires pour les agents détachés le week-end sur d'autres missions que les leurs, et le recrutement de vacataires supplémentaires pour le respect du protocole sanitaire, engendrent un coût supplémentaire de 90 000 €.
- Enfin, en 2020, 1 nouveau poste a été créé à mi-année.

>> Les autres charges de gestion courante : 3,3M€ (18,4% des dépenses réelles de fonctionnement)

Elles se décomposent essentiellement en deux parties :

- les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2,25 M€ au CA 2020 :

La répartition par secteur reste globalement la même que les années précédentes, avec cinq principaux secteurs associatifs subventionnés : l'enseignement (503 K€), l'enfance (512 K€), la jeunesse (500 K€), la culture (245 K€) et le sport (186 K€).

Ceci s'explique toujours par la gestion associative de deux structures dédiées à la jeunesse (Centre de loisirs des enfants Saint-Genois, Centre social et culturel des Barolles) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom' Cerises) pour la petite enfance. Pour la culture, les principales subventions ont été attribuées et versées au Centre musical et artistique (CMA) et à l'Association musicale. Concernant l'enseignement, le montant total intègre toujours les versements conventionnels et réglementaires à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) pour l'École Sainte Marie - Saint Joseph de Saint-Genis-Laval, les subventions votées pour le financement des Temps d'activité périscolaire (TAP) ainsi que des projets des écoles maternelles et élémentaires.

- les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes et sont au total de 743 K€.

	CA 2019	CA 2020	Évolution % 2019-2020	Évolution € 2019-2020
CCAS	287 603	270 086	-6,1%	-17 517
LA MOUCHE	475 508	472 671	-0,6%	-2 836
Total des subventions d'équilibre	763 111	742 758	-2,7%	-20 353

Durant cette année exceptionnelle, le CCAS est resté mobilisé pour venir en aide aux plus fragiles. Certes la subvention versée a diminué de 17 K€ car certains événements ont été annulés (le voyage des séniors). En revanche, le CCAS a pris le relais des associations caritatives fermées : distribution des CAP (chèques d'accompagnement personnalisés), dans les résidences autonomie une plus grande sollicitation du personnel et renfort des équipes : portage des repas en appartement, désinfection des lieux 3 fois par jour....

La subvention d'équilibre versée au budget annexe La Mouche est sensiblement équivalente à celle de 2019 (-3K€). Fermée et sans activité lors du 1^{er} confinement, La Mouche a pu rouvrir durant quelques mois avant le 2ème confinement, et les activités n'ont pas cessé : soutien aux compagnies en résidence, travail et spectacles avec les scolaires, soutien au monde de la culture.

>> Les autres charges de fonctionnement

Les charges exceptionnelles (chapitre 67 pour 8 K€) sont composées principalement de subventions exceptionnelles versées à des associations pour faire face à la crise sanitaire (8 K€).

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts de la dette et sont de 240K€ en 2020. Elles sont en diminution par rapport aux années précédentes ce qui s'explique principalement par un contexte financier toujours porteur. Le niveau des taux est en effet resté une année encore très bas.

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) qui comprennent le prélèvement SRU et le FPIC, sont de 409 K€ en 2020 contre 335 K€ en 2019. Pour mémoire, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme obligatoire de péréquation horizontale entre les collectivités locales qui affecte négativement le budget communal. Il a été créé fin 2011 et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Stabilisé de manière nationale, il est de 236 K€ en 2020 et diminue légèrement par rapport à 2019 (-0.98%).

Le prélèvement au titre de la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU) s'élève à 173 K€ en 2020 contre 95 K€ en 2019. Cette augmentation s'explique par le retard accumulé et la réduction des subventions versées par la ville en 2018 pour des projets de constructions ou rénovations des habitats conventionnés.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes réelles de fonctionnement du budget principal est de 20 945 024 € en 2020. Elles diminuent de -3,2% par rapport aux réalisations de l'exercice 2019. Cette évolution s'explique par la particularité de l'année 2020 marquée par les confinements et les restrictions sanitaires (mesures économiques votées par la municipalité, interruption de certains services à la population...). Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2019	Crédits ouverts 2020	Réalisé 2020	% de réalisation	Évolution € / 2019	Évolution % / 2019	% des RRF
013 ATTENUATION DE CHARGES	216 110	172 000	123 816	72,0%	-92 294	-42,7%	0,6%
70 PRODUITS DE SERVICES	792 367	748 364	659 065	88,1%	-133 302	-16,8%	3,1%
73 IMPOTS ET TAXES	16 833 360	16 520 943	16 909 923	102,4%	76 563	0,5%	80,7%
<i>dont impôts locaux</i>	12 778 928	12 670 632	12 717 762	100,4%	-61 166	-0,5%	60,7%
<i>dont dotations Métropole</i>	2 128 212	2 128 212	2 128 212	100,0%	0	0,0%	10,2%
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 149	184 149	184 149	100,0%	0	0,0%	0,9%
<i>dont TCFE</i>	420 367	434 300	432 914	99,7%	12 547	3,0%	2,1%
<i>dont TLPE</i>	59 542	0	0		-59 542	-100,0%	0,0%
<i>dont droits de mutations</i>	1 193 803	1 060 000	1 368 891	129,1%	175 089	14,7%	6,5%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 045 126	2 794 063	2 822 438	101,0%	-222 688	-7,3%	13,5%
<i>dont DGF</i>	1 084 733	950 000	949 324	99,9%	-135 409	-12,5%	4,5%
<i>dont compensations des exonérations</i>	471 196	509 340	502 940	98,7%	31 744	6,7%	2,4%
<i>dont CAF</i>	1 283 770	1 104 313	1 144 680	103,7%	-139 090	-10,8%	5,5%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	364 430	353 918	338 951	95,8%	-25 479	-7,0%	1,6%
76 PRODUITS FINANCIERS	192	200	16	8,0%	-176	-91,7%	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	390 679	131 100	90 816	69,3%	-299 863	-76,8%	0,4%
Total des recettes réelles	21 642 264	20 720 587	20 945 024	101,1%	-697 240	-3,2%	100,0%

>> La fiscalité : 16,9 M€ (80,7% des recettes réelles de fonctionnement)

L'exécution de ce chapitre est supérieure de + 2.3% aux prévisions et globalement équivalent à celui de 2019. Les recettes fiscales comptabilisées dans le chapitre 73 sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole de Lyon : stables entre 2019 et 2020 la principale recette est l'attribution de compensation (1,9 M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la dotation de solidarité communautaire (247 K€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères globalement péréquateurs).

Le FNGIR : ce fonds national de garantie individuelle de ressources est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 et vise à compenser sans dynamisme le manque à gagner initial résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Il est toujours de 184 K€.

La Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLY et est ensuite reversée à la commune. Cette recette (433 K€ en 2020) est fonction de la consommation des usagers.

La Taxe locale sur la publicité extérieure : Suppression de ce poste en 2020. Décision du CM du 28/05/2020. Incidence sur les recettes : -60 K€.

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Elle est dépendante du marché immobilier et reversée par l'État avec un certain décalage ce qui la rend toujours difficile à estimer.

Elle progresse encore en 2020 pour atteindre 1,37 M€. Elle est supérieure aux niveaux moyens constatés par le passé et aux prévisions pour 2020. Cela peut s'expliquer par la présence d'une conjoncture financière favorable pour les acheteurs et par l'attractivité de la Ville qui est renforcée notamment par le prolongement de la ligne B du métro.

Enfin, la fiscalité directe locale représente plus de 60% des recettes réelles de fonctionnement. Elle comprend une partie des 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti. La progression du produit s'explique par la revalorisation des bases qui est depuis 2018 indexée automatiquement sur l'inflation ainsi que par la progression physique des bases (nouvelles habitations, extensions de construction). Les taux communaux votés en 2020 ont été abaissés de 5%. Incidence sur les recettes de la collectivité : -360 K€.

>> Les dotations et participations 2,8 M€ (chapitre 74) et 13,4% des recettes réelles de fonctionnement

Toujours en baisse, les recettes du chapitre 74 s'élèvent à 2,8 M€ soit -7,3% par rapport au réalisé 2019 (3 M€ contre 3,14 M€ en 2018) et sont inférieures à celles des années précédentes (3,85 M€ en 2015 et 3,4 M€ en 2016).

Ce chapitre est caractérisé par trois postes de recettes :

La DGF (dotation forfaitaire) ne représente plus que 4,5% des recettes réelles de fonctionnement totales. Cette dotation a été diminuée de moitié entre 2011 (2,63 M€) et 2017 (1,27 M€). La réduction globale du déficit public réalisée avant la crise sanitaire et la mise en place d'une contractualisation via les pactes de confiance permettent de préserver globalement le niveau de dotations aux collectivités locales même si certaines d'entre elles peuvent voir leur montant individuel comme à Saint-Genis-Laval diminué (949 K€ en 2020, soit -12,5 % entre 2019 et 2020).

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux qu'il décide. Elles sont de 503 K€ en 2020 et légèrement supérieures par rapport au réalisé 2019 mais relativement conformes au budget (509 k€).

Elles s'expliquent par la progression du nombre de contribuables qui relèvent de catégories défavorisées de la population au sens fiscal et bénéficient d'une prise en charge de leur imposition locale par l'État.

Enfin, les participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat enfance jeunesse. Elles diminuent (-11%) par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire qui a contraint la ville à fermer puis redimensionner provisoirement les services publics en particulier en matière d'enseignement et de petite enfance.

>> Les produits des services 659 K€ (3,1% des recettes réelles de fonctionnement)

Les produits des services encaissés sont composés de deux grandes catégories de recettes qui sont pérennes dans leur nature et leur composition et sont constituées :

- de l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents (crèches, périscolaire, séjours été, Mixcube...), recettes de billetterie, concessions de cimetière, occupations du domaine public... Le niveau de recettes varie en fonction des inscriptions aux activités proposées et est bien inférieur à celui de 2019 (-132 K€) ainsi qu'aux prévisions initiales (-79 K€), conséquence des 2 périodes de confinement sur l'exercice.
- des recettes de refacturation (comptes 7084 et 7087) de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de La Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de La Mouche / recette pour la Ville). Il en est de même pour le CCAS les réalisations sont inférieures de 8 K€ aux prévisions.

>> Les autres produits de gestion courante 339 K€ (1,6% des recettes réelles)

Le chapitre 75 comprend les revenus des immeubles appartenant à la Ville (avec principalement le loyer de la gendarmerie) ainsi que les charges qui sont remboursées par les agents communaux qui

occupent par nécessité de service les locaux au regard de leur fonction. La diminution de ce poste est due aux mesures d'accompagnement économiques délibérées en mai 2020 à destination des acteurs économiques (annulation des redevances et loyers pour les périodes confinées >15jours).

>> Les atténuations de charges 124 K€ (chapitre 013)

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont comptabilisés dans ce chapitre (pour les charges et les rémunérations).

La ville continue de payer un salarié pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant d'être remboursée partiellement (principalement par son assureur, l'assurance maladie) de ces dépenses avec un certain décalage temporel. Le montant perçu en 2019 était supérieur aux réalisations des années précédentes car la Ville a été plus touchée par l'absentéisme, ce qui a entraîné des remboursements plus importants que les prévisions initiales.

>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 91 K€ (chapitres 76 et 77)

Les produits exceptionnels sont bien moins élevés que l'année précédente. Cela s'explique par l'absence de cessions de biens immobiliers, de remboursements de sinistres importants, des charges fiscales indues. Ils comprennent essentiellement les remboursements des dépenses de fonctionnement par le délégataire de service public.

Les produits financiers représentent toujours une part négligeable des recettes.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle comprend les dépenses et les recettes d'investissement.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles concernent les dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et le remboursement en capital de la dette qui ne peut être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire les recettes hors emprunt).

	Réalisé 2019	Crédits ouverts 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	Réalisé 2020 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation	Évolution € / 2019	Évolution % / 2019	% des DRI
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 752 191	7 053 041	3 461 664	1 451 272	4 912 936	2 140 105	69,7%	49,1%	709 472	25,8%	82,5%
20-21-23 IMMOBILISATIONS	2 635 679	6 529 321	3 430 861	1 026 272	4 457 133	2 072 188	68,3%	52,5%	795 182	30,2%	81,8%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	116 512	523 719	30 803	425 000	455 803	67 917	87,0%	5,9%	-85 709	-73,6%	0,7%
DEPENSES FINANCIERES	721 517	2 027 586	735 075	0	735 075	1 292 510	36,3%	36,3%	13 559	1,9%	17,5%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	0	0	0	0			0		0,0%
16 EMPRUNTS	721 517	1 975 000	735 075	0	735 075	1 239 925	37,2%	37,2%	13 559	1,9%	17,5%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	5 000	0	0	0	5 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	27 586	0	0	0	27 586	0,0%	0,0%	0		0,0%
020 DEPENSES IMPREVUES	0	20 000	0	0	0	20 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
Total des dépenses réelles	3 473 708	9 080 626	4 196 739	1 451 272	5 648 011	3 432 615	62,2%	46,2%	723 031	20,8%	100,0%

>> Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 5,6 M€ en 2020, dont 1,5 M€ correspondent aux restes à réaliser (ou reports) pour des opérations réalisées ou en cours de finalisation pour lesquelles par exemple toutes les factures n'ont pas été réceptionnées et donc payées.

Les dépenses reportées sont constituées principalement par des engagements concernant le fonds de concours dans les domaines de la jeunesse, de l'action sociale, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement, avec la réhabilitation du mail des Barolles (342 K€), la maîtrise d'œuvre de la restructuration du centre social des Barolles (181 K€), les travaux de rénovation de la chaufferie Frantz et restaurant scolaire Mouton (174 K€), le FIC 2020 (78 K€), l'acquisition de plusieurs véhicules pour renouvellement du parc (140 K€), la création d'une mare sur le plateau des Barolles (24 K€), l'acquisition de mobilier et de matériel électroménager, ...

Ces dépenses comprennent d'une part des subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation d'investissements, et d'autre part des crédits pour financer les projets de la Ville

Les subventions d'équipement ont été réalisées à hauteur de 31 K€ et comprennent des subventions versées :

- à des personnes privées : Association musicale et Centre musical et artistique pour participer au financement de l'acquisition d'instruments de musique ; SOLIHA pour accompagner l'adaptation et l'amélioration des logements ; ASPAL pour des travaux dans le local ; aux particuliers pour les aider à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.
-
- au budget annexe La Mouche : mise en conformité du système anti-chutes de charges de la salle de spectacle ; renouvellement de matériels cinéma/spectacles.

	Montant TTC
Subvention d'équipement LA MOUCHE	15 924
Subvention d'équipement ASSOCIATION MUSICALE - Instruments	1 499
Subvention d'équipement CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE - Instruments	1 500
Subvention d'équipement - Aide à l'acquisition d'un vélo assistance électrique	8 400
Subvention d'équipement ASPAL - Travaux local	1 660
Subvention d'équipement SOLIHA - Adaptation et amélioration logements	1 820
Total subventions d'équipement	30 803

En 2020, la Ville a porté directement certains investissements. Les réalisations les plus significatives sont présentées ci-après hors reports pour les principales opérations :

Parc automobile (107 K€) : le renouvellement d'un camion pour les espaces verts ; l'acquisition d'un charriot élévateur ; l'acquisition d'un équipement hivernal de déneigement ; l'acquisition de quatre VTT électriques pour la Police municipale.

Informatique (221 K€) : le renouvellement partiel du matériel et du parc informatique (usagers, écoles, interne) ; l'acquisition de PC portables et d'équipements pour répondre à la mise en place du télétravail et de la visioconférence ; l'acquisition de terminaux et de licences pour procès-verbaux électroniques (PVE) ; la reprise de câblage dans les groupes scolaires ; la mise en place d'une centralisation IP du système téléphonique.

Espaces verts (65 K€) : le renouvellement du matériel et l'acquisition de bennes ; différentes plantations d'arbres et de vivaces, ainsi que le réaménagement des espaces verts (jardinières, ronds point, cour du Mixcube) ; le regarnissage de la toiture végétale du gymnase Équinoxe.

Voirie-éclairage public (251 K€) : les aménagements réalisés ont été effectués dans le cadre de projets d'amélioration du cadre de vie et des espaces publics ou d'opérations ciblées (dissimulation de réseaux rue Darcieux, chemin du Grand Revoyet et avenue Clémenceau, contrôles de conformité et travaux de proximité) ; l'acquisition de barrières anti véhicule béliet.

Réserves foncières (216 K€) : acquisition du fournil de Julien au 74 rue des Collonges.

Vidéo protection (44 K€) : renforcement du dispositif (antenne, caméra) sur différents sites et acquisition d'un serveur CSU, centre de supervision urbain.

Tous bâtiments (339 K€) : Les travaux d'accessibilité programmés ont été réalisés conformément à l'AD'AP (création de sanitaires et rampe d'accès divers sites, équipement accessibilité douches gymnase Guilloux). Comme tous les ans, de nombreux travaux de tous types sont nécessaires pour pouvoir garder un patrimoine immobilier fonctionnel ou l'améliorer notamment sur le plan énergétique (ventilation, isolation, travaux de chaufferie, éclairage moins énergivore...). Les mises aux normes et de sécurité (baies vitrées Rochefort et gendarmerie), notamment en matière d'électricité et d'incendie ont par exemple aussi été réalisées tout au long de l'année au sein des différents bâtiments communaux (extension alarmes PPMS et système porte coupe-feu dans les groupes scolaires, blocs secours Roule Virou, remplacement disjoncteur général CS Beauregard...). Travaux de démolition et de désamiantage au 18 rue Guilloux, ainsi que des travaux de réfection du 61 avenue Clémenceau.

Enseignement (291 K€) : De nombreux petits travaux d'optimisation, de rénovation et d'amélioration du patrimoine scolaire ont été réalisés tout au long de l'année (réfection des toitures GS Frantz, création de préaux GS Frantz, installation climatisation préaux GS Mouton, installation de portes de préaux et climatisation GS Guilloux, gestion des accès divers GS...). Des achats de mobilier et de matériel éducatif pour l'ensemble des écoles et des restaurants en fonction des besoins prioritaires ont aussi été effectués (chaises, tables, rayonnages pour les restaurants scolaires, lave linge, distributeur de savon, four micro-ondes...).

Équipements sportifs (1 507 K€) :

Le principal poste de dépenses (1,29 M€) correspond à la construction de l'espace sportif couvert au complexe Henri Fillot (Halle Duvernay).

De travaux ont aussi été réalisés pour rénover et rendre les équipements sportifs plus fonctionnels, qui représentent le patrimoine bâti et non bâti le plus important en termes de m². De manière non exhaustive, citons par exemple :

- L'acquisition d'une tondeuse et d'autres équipements nécessaires à l'entretien des espaces sportifs extérieurs,
- Des travaux « intérieurs » et « extérieurs » au sein des différents sites sportifs en fonction des priorités en matière de sécurité, de mise aux normes et de fonctionnalités (clôture, portail et aménagement parkings Beauregard, mains courantes terrain rugby, reprise maçonnerie skate park, réhabilitation mur d'escalade, rénovation sols sportifs gymnase Guilloux, mise aux normes buts hand et basket...).

Structures « jeunesse » (61 K€) : la poursuite des études pour les travaux de rénovation du Centre Social et Culturel des Barolles (C.S.C.B.) ; l'acquisition de mobilier et d'équipements divers pour le

CLESG, le Centre Social et Culturel, l'Accueil Enfance et le Mixcube ; l'installation d'une climatisation au Mixcube.

Le B612 (128 K€) : la réfection de l'étanchéité de la toiture du B612 ; l'installation d'une climatisation dans l'open space ;

Structures Petite Enfance (46 K€) : l'installation d'une climatisation dans les crèches Pom Cerises et P'tits Mômes ; l'installation d'une nouvelle cuisine dans la crèche Sucre d'Orge ; diverses "petites" opérations ou acquisitions pour les différentes structures de gestion municipales ou associatives (le RAM des Collonges, les crèches Roule Virou et Sucre d'Orge, les Petits Mômes, la Halte Garderie des Recollets, Pom' Cerises,...) ; renouvellement et acquisition de matériel et de mobilier indispensables au bon fonctionnement des structures (lits, fauteuils, tables, chaises, matériel éducatif et divers...).

>> Les dépenses financières d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts précédemment effectués sont comptabilisés au sein du chapitre 16 et représente un montant de 735 K€.

L'encours de la dette, c'est à dire le capital restant dû (9,84 M€), reste en dessous de la moyenne des collectivités de la même strate mais il est bien proportionné par rapport aux capacités de remboursement de la collectivité (454 € par Saint-Genois contre 1 050 € par habitant en moyenne dans la strate).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles comprennent la contrepartie des amortissements comptables des immobilisations achetées précédemment par la Ville pour 1 M€, ainsi que les recettes réelles d'investissement qui sont de 3,5 M€ au 31 décembre 2020 (engagements compris).

	Réalisé 2019	Crédits ouverts 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	Réalisé 2020 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation	Évolution € / 2019	Évolution % / 2019	% des RRI
RECETTES D'EQUIPEMENT	44 108	1 138 889	67 513	40 000	107 513	1 031 376	9,4%	5,9%	23 405	53,1%	2,0%
13 SUBVENTIONS / DIVERS	44 108	136 889	67 513	40 000	107 513	29 376	78,5%	49,3%	23 405	53,1%	2,0%
16 EMPRUNTS	0	1 002 000	0	0	0	1 002 000	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
RECETTES FINANCIERES	2 799 587	3 323 205	3 388 273	0	3 388 273	-65 068	102,0%	102,0%	588 686	21,0%	98,0%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	315 518	320 000	424 381	0	424 381	-104 381	132,6%	132,6%	108 863	34,5%	12,3%
1068 EXCEDENT CAPITALISE	2 459 069	2 963 619	2 963 619	0	2 963 619	0	100,0%	100,0%	504 550	20,5%	85,8%
165 CAUTIONS RECUES	0	2 000	273	0	273	1 727	13,7%	13,7%	273	0,0%	0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 000	27 586	0	0	0	27 586	0,0%	0,0%	-25 000	-100,0%	0,0%
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	10 000	0	0	0	10 000	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
Total des recettes réelles	2 843 695	4 462 093	3 455 786	40 000	3 495 786	966 308	78,3%	77,4%	612 091	21,5%	100,0%

Différents types de recettes réelles ont permis de financer les investissements de l'exercice 2020

Les subventions d'équipement (108 K€) qui proviennent de la Métropole de Lyon (Projet Nature du plateau des Hautes Barolles et construction de la gendarmerie), de la CAF pour financer en partie les investissements réalisés dans les structures petite enfance (réfection cour d'Accueil Enfance, réfection sols souples à EAJE Les Recollets, installation climatisation aux P'tits Mômes) et de Grand Lyon Habitat pour le Relais d'assistantes maternelles (RAM) des Collonges.

Les dotations regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées l'année précédente pour 392 K€ (il s'agit d'un remboursement partiel et décalé de T.V.A. par l'Etat à la ville) et la Taxe locale d'équipement pour 32 K€ (taxe reversée partiellement à la ville sur les nouvelles constructions).

L'excédent capitalisé : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,96 M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice.

Aucun emprunt nouveau n'a été nécessaire ni effectué sur 2020.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** les comptes administratifs 2020 des budgets principal et annexe ;
- **VOTER** les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 2 090 278,76 € en fonctionnement et un excédent de financement en investissement de 1 589 361,79 € (qui intègre au titre des reports 1 451 271,80 € de dépenses et 40 000,00 € de recettes ainsi que le solde d'exécution en section d'investissement de l'exercice N-1 pour un montant de recettes de 2 740 542,85 €) ;
- **VOTER** les résultats du Budget annexe La Mouche qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes pour un total cumulé de 658 329,98 € (592 736,59 € au titre de la section de fonctionnement et 65 593,39 € au titre de la section d'investissement) tout en reprenant les reports de l'exercice pour un montant de 13 441,22 € en dépenses ainsi que la reprise en recettes du solde d'exécution en section d'investissement de l'exercice N-1 pour un montant de 22 334,17 €.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 28 voix Pour et Abstention : 6.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus s'étant ABSTENU

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--